



Lettre de mon village

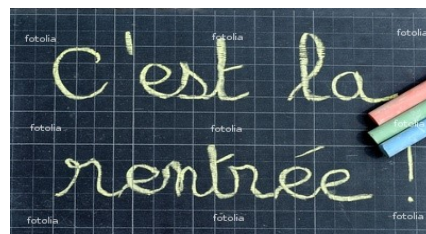
PRIGNAC ET MARCAMPES

AOÛT 2018

Site Internet:
www.prignac-et-marcamps.fr
prignac-marcamps@orange.fr
Contact : lettredeмонvillage@orange.fr

SOMMAIRE

- P 1 Rentrée scolaire
Secrétariat Mairie
Banque alimentaire
Agence postale
- P 2 Ecole
Garderie
Cantine scolaire
Transport scolaire
- P 3 CDC du Cubzaguais
Réunion du C M du 13 avril
- P 3 à 7 Réunion du CM du 31 mai
- P 8 Le Gardon Marcampoïis
Fête Inter-Assos
- P 9 Club de judo
- P 10 Relais pour l'emploi
Association Préven'Bus
Unicef
- P 11 Numéros utiles et pratiques
Smicval
- P 12 Liste associations
Info associations



Rentrée scolaire des écoles maternelle et élémentaire

Lundi 3 septembre 2018

Le Maire et le Conseil Municipal
souhaitent aux enfants et à leurs enseignants
une très bonne rentrée scolaire 2018 / 2019



SECRÉTARIAT MAIRIE

OUVERTURE PUBLIC

Lundi – Jeudi

10 H 00 – 12 H 00 / 14 H 00 – 17 H 30

Mardi

10 H 00 – 12 H 00 / 14 H 00 – 19 H 00

Mercredi

14 H 00 – 17 H 30

Vendredi

10 H 00 - 12 H 00 / 14 H 00 - 17 H 00

☎ 05.57.68.44.44 – Fax : 05.57.68.38.40
prignac-marcamps@orange.fr

BANQUE ALIMENTAIRE

Reprise de la distribution des denrées alimentaires

A partir du jeudi 6 septembre à la Mairie

De 16 h à 17 h

AGENCE POSTALE

Du lundi au vendredi matin de 9 h 15 à 12 h 00
Le samedi matin de 9 h 00 à 12 h 15



ECOLE

☎ 09.61.65.46.48

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi : 9 h 00 - 12 h 00 - 13 h 30 - 16 h 30

Ouverture du portail : 8 h 50 le matin et 13 h 20 le midi



GARDERIE SCOLAIRE

7 h 00 – 8 h 45 / 16 h 30 – 19 h 00

☎ : 05.57.94.77.80

TARIFS	Journée	Demi-journée
1er enfant	4 €	2 €
2ème enfant	3 €	1,5 €
3ème enfant	2 €	1 €
4ème enfant et +	Gratuit	Gratuit



TICKETS DE CANTINE SCOLAIRE

Prix du ticket repas :
2.20 € par enfant / 3,70 € par enseignant

BUS SCOLAIRE

Tarifs : 1 enfant / 12 € / mois - 2 enfants / 16 € / mois - 3 enfants et + : 20 € / mois

Les arrêts du bus se font en fonction des circuits déterminés à l'avance et peuvent être modifiés selon les nouvelles inscriptions. Il est demandé aux parents et enfants de respecter les horaires des arrêts du bus afin d'arriver à l'heure à l'école le matin et au domicile de chacun le soir. Il est également indispensable que les enfants respectent les règles de sécurité à la montée et à la descente du bus. Merci de votre compréhension.

Le bus du matin : Départ du bus : 8 H 15 : Atelier municipal près du stade de football

Le bus du soir : Départ du bus : 16 H 30 : Place des écoles

CDC du CUBZAGUAIS

44, Rue E.Dantagnan 33240 Saint-André-de-Cubzac

☎ 05.57.43.96.37

www.grand-cubzaguais.fr

**PROCES VERBAL DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL****Vendredi 13 avril 2018**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le vendredi 13 avril 2018 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Michel Gaillard, Maire, avec l'ordre du jour suivant :

Choix de l'entreprise pour revêtement souple provisoire pour la protection des sols des classes amiantées

Date de convocation : 11/04/2018

Etaient présents : Messieurs Michel GAILLARD, Thierry MONTEIL, Alain VEYSSIERE, Louis AREVALO, Henri PEREIRA RAMOS, Jean-Paul MOUCHAGUE, Philippe TALBOT Mesdames Gaëlle ANDRIEU, Corine LEVREAUD, Géraldine GOGUERY, Mélanie BERENGUER.

Excusé(s) : M. CHEVET , Mme Isabelle ROBERTI (pouvoir à M. Henri PEREIRA RAMOS), Mme DAGORN.

Mme BOUCHET (pouvoir à M. GAILLARD)

Secrétaire de séance : M. Thierry MONTEIL

Choix de l'entreprise pour revêtement souple provisoire pour la protection des sols des classes amiantées

M. AREVALO présente au conseil municipal deux devis pour le recouvrement provisoire des salles de classe, à savoir

- Entreprise BP PEINTURE d'un montant de 18 033.16 € TTC
 - Entreprise IGR d'un montant de 9295.2 0€ TTC
- Après étude des devis l'entreprise IGR est retenue

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise IGR moins disante à l'exception de MM. MOUCHAGUE, PEREIRA RAMOS, M. VEYSSIERE et Mme ROBERTI qui s'abstiennent.

M. PEREIRA RAMOS indique que nous faisons des frais inutiles. Il propose la solution d'un revêtement direct sur les dalles d'amiante qui est autorisée.

La majorité lui rétorque que ce n'est pas la solution idéale. Le jour où il y a des travaux et des trous à percer, le problème de sécurité reste entier au point de vue sécurité.

M. PEREIRA RAMOS propose une moquette à moindre coût. Cette solution ne peut être envisagée dans une école d'autant que cela est contraire aux obligations faites aux agents pour le nettoyage.

Le maire, au nom de la majorité, dit que la solution la mieux adaptée est le désamiantage complet et la pose d'un carrelage.

Il précise qu'il est préférable de le faire bien au départ afin que les prochains conseils municipaux n'aient plus ce problème. Nous savons que le coût est important mais nous proposons cette option.

Suite à la réunion avec Monsieur KESSAS, inspecteur de l'académie, le maire rappelle qu'il s'est engagé vis-à-vis de l'inspecteur de l'académie, l'agence régionale de la santé et l'inspection du travail. Le maire passe au vote pour la solution d'un revêtement provisoire en attendant de faire les travaux définitifs

- Pour 11
- Abstentions 4 dont 1 pouvoir : M. MOUCHAGUE - M. PEREIRA RAMOS - M. VEYSSIERE - MME ROBERTI

M. PEREIRA demande pourquoi les parents n'ont été avertis que depuis le 20 mars de la présence d'amiante au sein de l'école. Mme BERENGUER lui précise que le maire a dit dès le 1^{er} conseil d'école qu'il y avait de l'amiante non volatile sans pour autant préciser de quelle classe exactement et que cela figurait au compte rendu fait par la directrice de l'école.



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 31 MAI 2018

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le jeudi 31 mai 2018 à 18H30, sous la présidence de Monsieur Michel GAILLARD, Maire, avec l'ordre du jour suivant :

Validation de l'itinéraire cyclable national V80 « Le canal des 2 mers à vélo » et autorisation de signer la convention avec le Conseil Départemental ;

Modification de la composition de la commission bâtiment ;

Choix du devis pour remplacement du cumulus vestiaire foot ;

Choix pour la fourniture de deux fauteuils « Atsem » pour les adjoints d'animation de l'école ;

Choix pour la fourniture d'un coffre-fort ;

Validation de devis pour la restructuration et la mise en conformité des cimetières communaux ;

Choix du prestataire du spectacle de Noël ;

FDAEC 2018 ;

Montant des loyers « cabinet médical et boulangerie » à compter de l'occupation des nouveaux locaux ;

Rétrocession d'une concession au cimetière de Marcamps et montant du remboursement.

Informations et questions diverses

Date de convocation : 25 mai 2018

Étaient présents : M. GAILLARD, Mme BOUCHET, M. MONTEIL, Mme ANDRIEU, M. VEYSSIERE, Mme LEVREAUD, M. AREVALO (pouvoir de M. CHEVET), Mme GOGUERY (pouvoir de Mme BERENGUER), M. PEREIRA, Mme ROBERTI, M. MOUCHAGUE

Excusé(s) : M. CHEVET, M. TALBOT, Mme BERENGUER

Absent(s) : Mme DAGORN

Secrétaire de séance : Mme ANDRIEU

M. le Maire propose à Mme ROBERTI d'être secrétaire de séance, M. PEREIRA RAMOS répond que Mme ROBERTI ne sera pas secrétaire de séance, M. le Maire propose à M. PEREIRA RAMOS qui refuse à son tour. M. le Maire propose à M. MOUCHAGUE qui refuse également

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2018 a été transmis à l'ensemble des conseillers. M. le Maire demande aux membres présents s'il y a lieu de relever des observations sur celui-ci. Le procès-verbal du 12 avril 2018, soumis au vote :

M. PEREIRA RAMOS prend la parole :

« CR du 12/04: pour répondre à Mme LEVREAUD : Mme ROBERTI était effectivement présente à la commission finances le 3/04 et nous n'avons pas eu plus d'informations que ce qui a été transmis 2 jours plus tard en réunion à l'ensemble du conseil municipal le 5/04: des feuilles A3 non reliées avec quelques annotations. Enfin, s'il était nécessaire de le préciser à nouveau, présence ne signifie pas approbation. »

Vote :

Pour 9 (2 pouvoirs) et 3 Abstentions

Le procès-verbal de la séance du 13 avril 2018 a été transmis à l'ensemble des conseillers. M. le Maire demande aux membres présents s'il y a lieu de relever des observations sur celui-ci. Le procès-verbal du 13 avril 2018, soumis au vote :

M. PEREIRA RAMOS prend la parole :

« CR du Conseil du 13/04: Mme ROBERTI absente à ce conseil municipal souhaite rétablir les faits en qualité de présidente des parents d'élèves: au conseil d'école, a été évoquée la présence d'amiante dans les salles du haut. M. le Maire a d'ailleurs précisé à l'enseignante qui travaille dans cette partie de l'école que "tout" serait refait. Il est faux et diffamatoire d'affirmer que les parents auraient pu savoir qu'il y en avait aussi dans les classes de maternelle et psychomotricité suite au Conseil d'école. L'équipe enseignante n'avait pas non plus ces informations.

Le maire s'est absenté en séance plénière, sans signifier une suspension de séance et sans nommer un remplaçant. Les débats entre M. PEREIRA RAMOS et M. AREVALO concernant le choix de l'entreprise IGR pour les travaux de désamiantage ne se sont absolument pas déroulés dans un débat démocratique. Dans une absence délibérée de respect des règles et procédures notamment pour le choix de l'entreprise titulaire du marché avec des attaques personnelles sur la gestion des travaux dans le cadre d'un marché privé. Idem pour le comportement peu adapté de M. AREVALO en tapant du poing sur la table... »

M. AREVALO répond à M. PEREIRA RAMOS qu'il n'a pas tapé du poing sur la table et qu'il lui a dit ce qu'il avait à lui dire.

M. PEREIRA RAMOS reprend la parole :

« CR du Conseil du 13/04: M. PEREIRA RAMOS a demandé si M. AREVALO avait déjà eu l'occasion de percer régulièrement le sol chez lui? Si oui et hormis pour la mise en place de barres de seuil? Il a été précisé que nous ne sommes pas en présence d'amiante en paroi verticale. La solution de recouvrement, d'encapsulage est un processus largement usité dans ce cas de figure.

Pourquoi, alors que le DTA met en évidence la présence d'amiante, dont la nocivité n'est plus à démontrer et la nécessité de travaux, rien n'a été fait avant que nous parents, à sa lecture, n'entamions, les démarches auprès de l'académie et l'ARS? Pour mémoire une réponse a-t-elle été formulée concernant le courrier RAR en date du 21 mars 2018 d'une maman inquiète? »

M. le Maire demande à M. PEREIRA d'abrégé.

M. PEREIRA RAMOS reprend la parole :

« Un ragréage a été posé par le personnel municipal étrangement rapidement le jeudi qui a suivi notre consultation des

documents DTA en mairie (le mardi 20 mars 2018). *Quid du respect des réglementations et du protocole d'intervention sur amiante par les agents municipaux? Il est à noter que nous ne connaissons donc jamais le taux de fibres d'amiante avant ce ragréage auquel ont été exposés nos enfants. Nous réitérons notre demande nous souhaitons consulter le DTA antérieur à celui de Qualiconsult (nous nous sommes à nouveau déplacés en mairie début du mois mais là encore une fin de non-recevoir).*

- Quid des travaux de désamiantage prévus cet été? Nous sommes surpris de la rapidité pour le choix de l'entreprise de désamiantage alors que l'équipe majoritaire est informée de ce problème depuis juin 2017 et surtout que l'ensemble de ces problèmes semblent avoir été pris en compte depuis mars 2018. Sur un sujet aussi sensible, il est indispensable d'avoir des éléments permettant de choisir en connaissance de cause cela ne semble pas être le cas aucun professionnel sur le sujet n'a été consulté et la mairie ne s'est pas appuyée sur l'expertise de personnes compétentes.

- Est-il possible de nous transmettre le document de préparation du conseil municipal avec les précisions concernant les tenants et aboutissants de l'ensemble des 10 points qui seront abordés en ordre du jour?

- Il n'est pas fait mention des rapports de l'ensemble des commissions (à ce sujet la validation en Conseil Municipal ne traite pas des points abordés lors des commissions auxquelles nous avons assisté?), pouvez-vous nous en expliquer les raisons? Des points figurant en ordre du jour n'ont pas été abordés de manière collégiale lors des différentes commissions auxquelles nous faisons pourtant partie.

- Nous avons été sollicités par des administrés, où en est la demande de M. LANDREAU pour sa licence IV (nous avons demandé les précisions lors du précédent Conseil Municipal mais il ne figure pas sur le compte rendu)? Est-il prévu des travaux de réfection de la chaussée qui mène au marais (prolongement du chemin de Christoly) et sous quel délai? Les ornières et l'état de la voirie existante présentent des risques pour l'ensemble des utilisateurs. Certains usagers sont interpellés par la qualité de cette route qui a connu des prestations de réfection il y a moins de 5 mois...

- Concernant la DREAL et sa visite sur site le 20 avril 2018 avez-vous eu le rapport et les conclusions?

- Pour revenir sur l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal pour la validation du loyer des nouveaux locaux pouvez-vous nous justifier l'écart de prix entre le montant voté pour la rédaction du bail pro de 450 €/ht suivant délibération N° 21080125-4 reçu en sous-préfecture le 29 janvier et la lettre de mission du cabinet d'avocat (M. RODRIGUEZ) en date du 11 décembre 2017 proposant un montant de 400€/ht? Dernier point, quand les travaux seront terminés? Pour mémoire le délai global tous corps d'état a été fixé à 8 mois suivant délibérations en Conseil Municipal?

- La presse a-t-elle été informée du Conseil Municipal du 31 mai 2018 conformément à vos engagements afin de permettre l'accès à l'ensemble des administrés?

- Enfin peut-on avoir un retour du conseil communautaire? Nous n'avons eu aucun compte rendu depuis les nouvelles élections. »

Le maire signale que les documents sont consultables à la Mairie.

Afin d'éviter tout quiproquo ou interprétation et conformément au règlement intérieur nous souhaitons que les séances des conseils municipaux soient enregistrées. D'autre part, nous souhaitons connaître les raisons de l'absence du précédent compte rendu dans la "lettre de mon village" (avril) destinée à informer l'ensemble des concitoyens alors que nous avons demandé un droit de réponse et rectificatif sur celui de mars 2018. »

En réponse à la question sur l'amiante de l'école Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que Mme BERENGUER lui a communiqué les éléments suivants :

« Il est mentionné dans le 1^{er} compte rendu du conseil d'école (du 15/11/2017) page 8 (compte rendu rédigé par la Directrice de l'école) où il est évoqué la présence d'amiante dans l'école, suite à l'envoi par la Mairie de la DTA.

Monsieur le Maire y précise qu'il se rapproche d'un maître d'œuvre pour faire faire des travaux pour l'été 2018. L'information a été donnée aux parents sans que pour autant ne soit précisé, dans quelle salle. M. PEREIRA RAMOS parle de propos diffamatoires. Pour rappel, le compte rendu des conseils d'école est affiché pour les parents à l'école et il est aussi disponible sur le blog de l'école. L'information n'a pas été cachée. »

Mme ROBERTI prend la parole : « C'est diffamatoire, j'en ai également parlé avec la directrice elle ne l'a pas précisé dans le compte rendu. »

Vote : Pour : 9 (2 pouvoirs) et Abstentions : 3

Validation de l'itinéraire cyclable national V80 « Le canal des 2 mers à vélo » et autorisation de signer la convention avec le Conseil Départemental

Après lecture de la convention par M. le Maire et discussions autour du sujet le conseil municipal décide de voter à l'unanimité l'abstention.

Mme ANDRIEU demande si le tracé de la V80 est connu, afin de savoir qu'elles voiries communale devront être refaites en bicouche. De plus le budget de la commune pourrait-il supporter cette dépense supplémentaire.

M. le maire répond que le tracé n'est pas connu et que le budget prévu pour la réfection des voiries communale ne sera pas suffisant. M. MOUCHAGUE prévient qu'en tant que cycliste le projet l'intéresse.

Modification de la composition de la commission bâtiment

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une erreur a été commise lors de la mise en place de la commission des bâtiments.

Pour ce faire, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de nommer Mme GOGUERY à la place de Mme LEVREAUD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité, cette nomination.

Pour 10 (dont 2 pouvoirs) Abstentions 3



Choix du devis pour remplacement du cumulus vestiaire foot

M. AREVALO informe de Conseil Municipal qu'il a contacté trois entreprises pour le remplacement du cumulus des vestiaires du local de football et précise que deux entreprises ont répondu, à savoir :

Devis Société MCG pour un total de 3 030.00 euros TTC

Devis Ets ROUSSARIE2 312.00 euros TTC si détenteur défectueux 502.00 euros TTC supplémentaires soit 2 814.00 euros TTC

M. VEYSSIERE trouve que les deux devis sont trop chers et demande si les employés communaux ne pourraient pas l'installer. Le Conseil Municipal refuse dans un souci de garantie de l'installation.

M. VEYSSIERE demande si l'association paie un loyer et perçoit une subvention.

Aucun loyer n'est demandé et la subvention qui leur est allouée ne sert pas pour réparer les dysfonctionnements des locaux communaux.

La commission des bâtiments propose de retenir la société ROUSSARIE pour un montant de 2 814.00 euros TTC.

Le conseil municipal vote à la majorité pour le devis de ROUSSARIE à condition que le matériel soit le même.

Cette dépense sera à imputer aux dépenses imprévues d'investissement.

Vote : Pour : 12 (dont 2 pouvoirs) Abstention : 1

Choix pour la fourniture de deux fauteuils « Atsem » pour les adjoints d'animation de l'école

La médecine du travail a demandé un fauteuil adapté pour une ATSEM, de ce fait le maire propose d'en acheter deux (un pour chaque ATSEM). Le centre gestion a donné les adresses et les informations pour faire la demande des devis.

Le maire donne lecture des trois devis reçus :

- MATHOU 416 € HT (Tabourets + Dossiers)
- DAILLOT 540 € HT (Chaise basse)
- 3DCONCEPT ERGONOMIE 1298,40 € HT (SIEGE RH)

Un débat s'engage entre le choix le plus judicieux entre le tabouret, la chaise et le fauteuil. Demande de report, suite à l'impossibilité de faire un choix sur les trois devis proposés.

Le report est voté à l'unanimité.

Choix pour la fourniture d'un coffre-fort

Monsieur le Trésorier a demandé à ce que la mairie fasse l'achat d'un coffre-fort afin que la régie soit en lieu sécurisé.

Présentation des 2 devis :

- HEXACOFFRE 546.50 € HT
- MAXI BUREAU 315,22 € HT

M. VEYSSIERE trouve que les deux devis sont élevés. Il a trouvé sur internet un coffre-fort plus ou moins équivalent à 109 € HT.

Le conseil municipal à la majorité : vote pour le devis de MAXI Bureau d'un montant de 382.69 TTC

La dépense liée à cet achat a été prévue au budget.

Vote : Pour : 12 (dont 2 pouvoirs) Abstentions : 1

Validation de devis pour la restructuration et la mise en conformité des cimetières communaux

Mme LEVREAUD présente au conseil municipal les deux devis pour la mise aux normes des trois cimetières de la commune.

- ELABOR 15440,60€ HT
- SEMADROME (

La commission propose le devis d'ELABOR.

M. PEREIRA RAMOS demande le texte de loi qui prouve cette obligation, propose un allotissement.

M. le maire cède la parole à la secrétaire de mairie et donne les raisons de l'obligation de restructurer les cimetières.

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Choix du prestataire du spectacle de Noël

Mme ANDRIEU présente deux devis pour le spectacle de Noël.

- CIRQUE EVENT 1097 € TTC
- FRED SPECTOR ET LES LUTINS DE NOËL (AÏTA PRODUCTIONS) 1200 € TTC

Après débat entre les différentes parties, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le spectacle de AÏTA PRODUCTION pour un montant de 1 200.00 euros TTC.

FDAEC 2018

La subvention du FDAEC allouée à la commune pour 2018 est de 16 131.00 €

Mme LEVREAUD présente les différents devis afin de pouvoir y prétendre :

- BOUCHER TP 18 244,80 € HT
- BOUCHER TP 4 753,00 € HT

Après délibération, le conseil municipal décide à la majorité de réaliser les travaux de voirie pour un montant total de 22 997.80 euros HT



Ces opérations d'investissements seront financées à hauteur de 16 131.00 euros par le FDAEC (70%) et de 6 866.80 euros par autofinancement (30%).

Le conseil municipal décide de demander au Conseil Départemental de nous attribuer une subvention au titre du FDAEC de 16 131 euros.

Pour 10 (dont 2 pouvoirs) Abstentions 3

Montant des loyers « cabinet médical et boulangerie » à compter de l'occupation des nouveaux locaux

Mme BOUCHET donne lecture des documents envoyés ultérieurement aux conseillers. Après vérification, les documents étant erronés, la délibération est reportée. Décision prise à l'unanimité.

Rétrocession d'une concession au cimetière de Marcamps et montant du remboursement

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'accord pour reprendre une concession située au cimetière de Marcamps. Les propriétaires M. et Mme LOURANCO ont fait part de leur volonté de se séparer de cette concession et donc de procéder à la rétrocession à la commune.

Cette concession n°343 a fait l'objet d'un acte d'une concession perpétuelle datée du 5 septembre 2005.

Cette concession est libre de tout aménagement et vide.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la rétrocession et de fixer le montant du remboursement à 132.20 euros (montant total dont les concessionnaires se sont acquittés lors de l'achat).

Informations diverses :

M. le Maire informe le conseil municipal de :

1^{er} point

M. le Maire va prendre un arrêté pour limiter le tonnage à 19 tonnes sur la route à l'angle de la mairie jusqu'à l'intersection du Port d'espeau.

Départ de M. PEREIRA RAMOS à 20 h 25

2^{ème} point

Vu la délibération n° 20180312-1 par laquelle il a été accordée la délégation de pouvoir au Maire de prendre toutes décisions, la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marches et des accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Considérant la nécessité pour la commune d'être accompagnée pour la maîtrise d'œuvre pour la pose de carrelage et les travaux de désamiantage,

Considérant que la commune a fait appel à 6 prestataires de maîtrise d'œuvre. Un refus et deux propositions,

M. le Maire informe le conseil municipal que Mme JOLIVET, architecte à Libourne est retenu. Elle prend 8,8% ht du budget travaux. M. le Maire a déjà fait part de son choix lors d'une réunion le 22/05/2018.

3^{ème} point

Suite à la délibération n° 20180125-04 d'engagement d'honoraires d'avocat pour la rédaction des baux du futur cabinet médical et boulangerie M. le maire informe le conseil municipal que Me Marjorie RODRIGUEZ a été retenu. Bail 400 € HT par de bail et 6 baux à rédiger.

4^{ème} point

Vu la délibération n° 20180312-1 par laquelle il a été accordée la délégation de pouvoir au Maire de prendre toutes décisions, la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marches et des accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Considérant l'avenant N° 1 au lot n° 5 étanchéité du marché de l'extension du cabinet médical et la création d'une boulangerie présentée par M. ZARUBA en date du 14 mai d'un montant de 4 496 € HT.

Objet de l'avenant : suite à un oubli dans les CTTT, du lot étanchéité de prendre en compte en complément la mise en place d'une toiture étanche sur le auvent et le sas du cabinet médical. L'avenant ne présentant aucun fondement juridique et considérant qu'il s'agit uniquement d'un oubli du maître d'œuvre qui avait en charge la rédaction des CTTT.

Vu l'entretien avec le trésorier Général le lundi 28 mai 2018, qui a alerté Monsieur le Maire d'une plus-value de 26% du marché, M. le Maire informe le conseil municipal qu'il ne signera pas l'avenant n°1 du lot N° 5 étanchéité présenté par M. ZARUBA, maître d'œuvre en charge du marché.

Départ de Mme ROBERTI à 20 H 31

- M. Mouchague pose les questions suivantes :

Les sommes allouées aux différentes associations

Le 12/03/2018 il demandait la possibilité d'avoir un encart dans le journal, à ce jour il n'a pas de réponse.

Il remercie M. AREVALO pour le fleurissement de la commune.



LE GARDON MARCAMPOIS

SITE DU MORON

SAMEDI 8 SEPTEMBRE

CONCOURS DE POISSONS CHATS DE 14 H A 17 H

Contact Sabine : 06.17.60.53.06

Tous les autres poissons seront relâchés et non comptabilisés
Canal EST
Vente de ticket à 1h au Site (5€ le concours)
Restauration le midi sur commande

DU VENDREDI 21 SEPTEMBRE AU DIMANCHE 23 SEPTEMBRE

CARPES JOUR ET NUIT

Contact Jérémie : 06.34.51.57.54

SAMEDI 22 SEPTEMBRE

CONCOURS DE POISSONS BLANCS

DE 9 H A 11 H 30

Inscription le jour même

(10 € le concours)

Contact Loïc : 06.09.09.29.11

ETANG DE MEILHAC à Cubzac Les Ponts

SAMEDI 29 SEPTEMBRE

CONCOURS POISSONS BLANCS

DE 9 H à 11 H 30

(10 € le concours)

Contact Loïc : 06.09.09.29.11



LE MATIN

10h Marche de 8 km
organisée par
Prignac en Marchant

Toute la journée à partir de 10h
Initiation pêche par
le Gardon Marcampoïis

LE MIDI

12h Apéritif (offert par la municipalité)
pique nique tiré du sac
un barbecue sera à disposition

LE SOIR

(à la salle des fêtes de
Prignac et Marcamps)

19h Démonstration de danse par AOL danse
20h Apéritif offert par la municipalité
Suivi d'un repas organisé par le Gardon Marcampoïis
Entrée/plat/fromage/dessert(vin compris)
15€ par adultes et 7,50€ par enfant(moins de 12 ans)
Réservation avant le 25 août 2018 au 06,69,38,03,69

FETE INTER-ASSOS

PRIGNAC ET MARCAMPES

Le samedi 1 septembre

Au site naturel du Moron

L'APRES-MIDI

14h Concours de pétanque
organisé par la
Pétanque Prignacaise

14h Démonstration par
le club de tennis

Tout au long de la journée

Buvette
Exposition photo par le club photo
Exposition dessin par
l'association crayon magique
Avec la participation du troisième
printemps et du club de judo

JUDO CLUB DE PRIGNAC ET MARCAMP

Vous souhaitez découvrir et pratiquer le judo ou le Taïso ? Nous pouvons vous accueillir au Judo club de Prignac et Marcamps à partir du **lundi 11 septembre 2018**. Notre équipe sera là pour vous accueillir vous et vos enfants afin de vous renseigner.

Nous vous offrons la possibilité au cours du mois de septembre de faire **essayer à votre enfant le judo gratuitement**.



Ces cours seront assurés par notre professeur Yannick BAZATTE, diplômé d'état 2^{ème} degré, ceinture noire 5^{ème} Dan.

Le judo, pratique ludique et sportive est accessible dès l'âge de 4 ans :

Il saura calmer le surplus d'énergie de certains enfants, et faire sortir de leur "coquille" les plus timides... Pour les très jeunes pratiquants, c'est l'initiation au Judo, à caractère ludique. C'est une manière de découvrir son corps et de le préparer à une véritable pratique sportive.

Il prédispose également l'enfant à de futures relations sociales de qualité.

Des activités de deux types leur sont proposées lors des séances : Certaines à dominante gymnique ayant pour objectif la maîtrise d'habiletés motrices fondamentales (équilibration, préhension, locomotion), d'autres à dominante jeux d'opposition et de coopération adaptés à cette tranche d'âge dont l'objectif est d'amener l'enfant à coopérer avec les autres.

Pour les plus grands, le judo est un véritable art martial, un sport de combat ou on fait tomber son adversaire au sol. La souplesse et la vitesse d'exécution jouent un rôle prépondérant dans ce sport. C'est aussi une véritable école de la vie, un moyen éducatif et un formidable outil relationnel.

Le Taïso ou gymnastique Japonaise, venez découvrir cette discipline **seul(e) ou en famille**. De nos jours cette discipline intéresse un public de plus en plus large, sans limite d'âge, qui n'a pas forcément pratiqué de sport auparavant et qui recherche un loisir axé sur la culture et l'entretien physique. C'est une alternative ludique aux nombreux sports de remise en forme comme le step ou la gymnastique volontaire.

Les exercices du Taïso sont donc variés :

- entretien cardio-respiratoire,
- amélioration de l'endurance, et de l'équilibre
- renforcement musculaire et assouplissement,
- amélioration des capacités psychomotrices,
- amélioration de la coordination générale des membres,

et ils ont pour objectif de retrouver souplesse et dynamisme physique. Aux cours d'exercices « doux » exécutés à deux ou seul(e) et sans chute.

Jour et Horaires des cours :

Cours éveil enfants de 4 à 6 ans :

Cours Judo enfants 6 à 12 ans :

Cours Judo Ados et Adultes + de 12 ans :

Cours de Taïso (Adultes)

Le lundi et le jeudi de 17h30 à 18h15

Le lundi et le jeudi de 18h15 à 19h15

Le lundi et le jeudi de 19h15 à 20h15

Le jeudi de 20h15 à 21h15

Pour tout renseignement complémentaire nous pouvons vous accueillir au club à partir de 17H30 les jours des cours ou au :

06.72.70.82.32

Email :

judo@prignacmarcamps@gmail.com



: judo club de Prignac et Marcamps



VOUS ÊTES DEMANDEUR D'EMPLOI ? ACCELEREZ VOTRE RECHERCHE D'EMPLOI !

RELAIS POUR L'EMPLOI LA SOLIDARITE POUR L'EMPLOI

10 services pour vous accompagner

1. Un accueil personnalisé
2. Des conseils techniques sur la recherche d'emploi
3. Un ciblage des entreprises du territoire en rapport avec vos compétences
4. La simulation d'entretiens d'embauche
5. La consultation des offres d'emploi
6. Un accès Internet
7. Des annuaires d'entreprises
8. Un fond documentaire et des conseils sur les formations
9. Des réunions d'informations sur les métiers
10. « *Le marché des offres d'emploi* » le jeudi matin.

SERVICE GRATUIT

www.relais-emploi relaisemploi@wanadoo.fr

1 rue des Places (en face de La Poste) – 33240 St André de Cubzac **Tél. 05 57 43 00 50**

Horaires d'ouverture

Lundi et mercredi : 9h00-12h30 et 14h00-17h30

Mardi et jeudi : 9h00-12h30 et 14h00-17h00

Vendredi : 9h00-12h00

L'ASSOCIATION PREVEN'BUS

Et son équipe de professionnels proposent des animations de prévention en santé en Haute Gironde

Association loi 1901 mobilisée en ruralité pour les + 55 ans

Animations, Ateliers, Conférences

LES ATELIERS DANS VOTRE COMMUNE : RENDEZ-VOUS PARKING SALLE DES FÊTES



MARDI 25 SEPTEMBRE à 14 H 00

« INFORMATIQUE : PREMIERS PAS »

« MANGER, BOUGER : C'EST LA RENTREE »



MARDI 6 NOVEMBRE à 14 H 00

« LE MOIS SANS TABAC : MOTIVER SES PROCHES ET SOI-MÊME »

« GESTION DU STRESS ET DES ENVIES »

Toujours dans une ambiance conviviale et sympathique sous le signe de l'échange et du partage.

Pour toutes inscriptions ou renseignements, vous pouvez nous contacter au 06.74.75.14.32 ou sur contact@prevenbus.com

Retrouvez Planning et Programmes sur le site www.prevenvbus.com

INSCRIVEZ-VOUS VITE

UNICEF

L'UNICEF mène des actions d'éducation, d'information et de plaidoyer dans les domaines liés à l'enfance.

Il a pour mission d'informer le public français sur les problèmes des enfants dans les pays en voie de développement, et plus particulièrement dans les situations d'urgence. Il veille en outre à l'application de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, en France et dans le monde.

L'UNICEF France, association régie par la loi de 1901 et reconnue d'utilité publique, déclare par la présente, entreprendre **une campagne d'information auprès du grand public à Prignac-et-Marcamps du 3 septembre 2018 au 29 septembre 2018 à raison de 3 jours maximum sur cette période.**

Une équipe, clairement identifiable par un badge et des vêtements aux couleurs de l'Unicef, ira à la rencontre des personnes à leur domicile aux horaires prévus légalement à cet effet, entre 10h00 et 21h00 afin d'obtenir de nouvelles adhésions.

Cette campagne n'implique en aucun cas la collecte d'argent en espèces ou en chèque, et ne sont pas des quêtes. Les personnes ne seront pas abordées sur la voirie, aucune activité n'aura lieu dans les espaces publics (en particulier dans la rue), et aucun prospectus ne sera déposé.

Régine MARECHAL : Chargée de Prospection Face to Face Direction Collecte et Ventes
+33 1 44 39 77 53 - +33 1 6 71 14 35 85

UNICEF France - 3, rue Duguay Trouin - 75006 PARIS www.unicef.fr



INFOS UTILES et PRATIQUES

PÔLE MÉDICAL et PHARMACIE

71, avenue des côtes de Bourg 33710 Prignac et Marcamps

CABINET MÉDICAL

Docteur David LEROY (médecine générale)
Docteur Carine JEGOU (médecine générale – D.U
Nutrition)
Docteur CAMBOULIVES (médecine générale)
05.57.68.41.85

CABINETS D'INFIRMIÈRES

Ludivine ARNOUIL
Sophie CHABANNE
Béatrice DUPUY

05.57.68.30.58

CHIRURGIEN DENTISTE

Docteur David JALABERT

05.57.68.47.26

KINESITHERAPEUTE D.E

M. Serge BRAVI

05.57.68.29.67

PHARMACIE FLOURY

05.57.68.33.60

52, avenue des côtes de Bourg 33710 Prignac et Marcamps

**1 Défibrillateur en extérieur au cabinet médical
1 Défibrillateur en intérieur à la salle communale**

**N° Centre De Secours : 18 et/ou 112
Samu / Urgences médicales / Médecin de garde : 15**

***Centre hospitalier Saint-Nicolas de Blaye**
97 rue de l'Hôpital- BP 90 – 33394 BLAYE
GPS : latitude 45.135284, longitude -0.659001
Tel : 05.57.33.40.00
hopital.blaye.net
http://hopital.blaye.net
http://hopital.blaye.fr

***Pompiers : 18 et/ou 112**
Allée du Docteur Abadie – 33710 BOURG

***Gendarmerie : 17**
6 avenue de Flandres-Dunkerque 33710 BOURG
05.57.94.06.75
<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr>

***Pharmacies de garde : 32 37** (0,34 € TTC/min)
Ou <http://www.3237.fr> www.3237.fr (<http://www.3237.fr>)
indiquent la pharmacie de garde la plus près de votre commune
en fonction du jour et de l'heure.

A Bordeaux deux pharmacies sont ouvertes 24 h/24h et 7
jours/7 :

– Pharmacie des Capucins 30, place Capucins – 33800
Bordeaux – **Tél : 05.56.91.62.66**

GPS : latitude 44.829984, longitude -0.567774

– Pharmacie Devulder – 71 cours d'Albret – 33000
Bordeaux – **Tél : 09.60.13.29.10**

GPS : latitude 44.835449, longitude -0.580779

***Centre antipoison : 05 56 96 40 80**
Numéro d'urgence 24h/24h (Bordeaux)

***112**

En France le **112** ne se substitue ni au 15, ni au 17, ni au 18,
que l'on doit continuer à utiliser. En revanche le 112 a vocation
à être utilisé :

– **par les utilisateurs d'un téléphone portable ;**

* pour toute urgence nécessitant une ambulance, les
services d'incendie ou la police;

* lorsque vous êtes en déplacement dans un pays européen;
par les voyageurs étrangers qui ne connaissent pas les
numéros d'urgence en France.

***urgence 114** : le 114 est un numéro d'urgence pour les
**personnes sourdes, malentendantes ou ayant du mal à
parler**. Il est gratuit, ouvert 7 jours/7 et 24 h/24.

Le 114 est **exclusivement accessible par FAX ou par SMS**.
Il ne reçoit pas les appels vocaux téléphoniques. Des
professionnels sourds et entendants, spécifiquement formés,
traitent ensuite le message et contactent les services d'urgence
compétents (police/gendarmerie, Samu ou pompiers) si la
situation nécessite leur intervention.

DEPANNAGES

S.I.A.E.P.A du Cubzadais Fronsadais : Eau et
Assainissement : **05.57.43.63.40** 24h/24

EDF ERDF:L'électricité en réseau:**09 726 750 33** 24h/24
appel non surtaxé

ENGIE : **0 800 473 333** 24h/24 – prix de l'appel selon
votre opérateur

CRIR Routière : **05.56.96.33.33**

CENTRE MÉTÉOROLOGIQUE : **05.36.65.02.33**

LE CHENIL DE LA FORÊT : **06.07.12.17.39**
Lieu dit La Camteau 33390 CAMPUGNAN

DÉCHETTERIE DE SAINT GERVAIS

Route de Pont Neuf
05.57.43.65.50 05.57.84.74.00
www.smicval.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES du Grand Cubzaguais

44, rue E. Dantagnan
33240 Saint-André de Cubzac
05.57.43.96.37
www.cdc-cubzaguais.fr

OFFICE DU TOURISME DE BOURG

05.56.43.51.70
Place de la Libération 33710 BOURG

SMICVAL

VOTRE CALENDRIER EST DISPONIBLE
sur le site internet du Smicval. www.smicval.fr

Vous pouvez également télécharger l'application SMICVAL&VOUS
Karine PAIN **Chargée de communication**

05 57 84 74 02 / 06 73 90 51 63





LISTE DES ASSOCIATIONS

- * **CLUB DE DANSE**
Alexandrine DAGORN
☎ 07/78/10/94/85
Laure DAGORN
☎ 06/28/82/60/99
E.mail : alexandrine.dagorn@yahoo.fr
- * **CLUB DE DESSIN « Le Crayon Magique »**
Patricia STURNICH
E.mail : patricia.sturnich@orange.fr
- * **CLUB DE FOOTBALL LOISIRS**
Grégory CHAPELAIN
☎ 06.07.26.70.46 / 06.77.80.47.87
E.mail : gregchapelain@gmail.com
- * **CLUB DE JUDO – TAÏSO**
Marie-Christine BOUCHET
☎ 06/72/70/82/32
E.mail : marie-christine.bouchet@laposte.net
E.mail : judoprignacmarcamps@gmail.com
- * **CLUB DE MARCHE « Prignac en Marchant »**
Rose-Marie PUYRAUD
☎ 06/15/10/93/85
Sandy JOYEUX
☎ 06/15/13/55/89
Jacqueline BACQUE-CAZENAVE
☎ 06/74/40/04/84
- * **CLUB DE PECHE « Le Gardon Marcampoï »**
Alain VEYSSIERE
☎ 06/29/58/88/58
E.mail : gardonmarcamps@peche33.com
E.mail : legardonmarcamps@gmail.com
- * **CLUB DE PETANQUE**
Jean-Claude DURET
☎ 06/51/64/17/77
E.mail : petanqueprignacaise@gmail.com
- * **CLUB PHOTOS**
Josy REAL
☎ 06/84/95/52/08
E.mail : josyreal@live.fr
- * **CLUB DE TENNIS**
Brigitte LASSERRE
☎ 05/57/68/33/75
- ☎ 06 /28/13/38/02
☎ 06/79/65/56/02
E. Mail : brigitte.lasserre1@gmail.com
Site : www.club.fft.fr/tennis.prignac/
- * **CLUB DU 3^{ème} PRINTEMPS**
Jeannine CHAUVIN
☎ 06 .20.54.57.83
☎ 06.85.86.14.52
E. Mail : jeaninechauvin@orange.fr
- * **A.C.CA CHASSE**
Francis BERARD
☎ 05/57/68/28/85
☎ 06 /87/38/88/22
- * **LUDOTHEQUE « A L'ASSO DES JEUX »**
Yves DONCKERS
☎ 06/24/71/03/79
E .mail : contact@alassodesjeux.fr
Site : <http://facebook.com/alassodesjeux>
- * **BROUETTES ET PANIERS / A.M.A.P**
Olivier SOUILHE
☎ 06/61/13/42/35
E.mail : equipe@brouettesetpaniers.com
Site : <http://brouettesetpaniers.com>
- * **ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE**
Marc MARTINEZ,
☎ 05/57/68/38/22
E.mail : assopatrimoine.prignac@laposte.net
Site : patrimoineprignacmarcamps.wpweb.fr/
- * **SOCIETE DES FETES (en veille)**
- * **FAMILLES RURALES**
Nathalie RHODE
☎ 06/10/56/59/91
E.mail : fr.hautegironde@outlook.fr
Site : www.famillesrurales.org/gironde
- * **BIBLIOTHEQUE « Au Plaisir De Lire »**
Nathalie BETEILLE
☎ 05 /57/68/20/69
E.mail : plaisrdelireprignacmarcamps@gmail.com
Site : <http://mabib.fr/plaisir-de-lire>
<https://www.facebook.com/>

INFO ASSOCIATIONS

Dans le souci de répondre au mieux aux attentes des habitants de notre village en matière d'offre associative, il est demandé à chaque association de nous transmettre ses coordonnées et toutes modifications : dissolution, adresse, n° de téléphone, adresse mail, site, nom du président(e), de la personne à contacter, informations utiles, article de présentation (avec les horaires des cours par exemple) etc. Les associations qui estiment que leur données sont à jour ne doivent évidemment pas tenir compte de cet article.

Cette mise à jour nous permet d'actualiser le site internet, le journal municipal et le dépliant mis à la disposition du public en mairie. D'avance merci. N'hésitez pas à nous contacter :

Mairie : contact : Raoul Poissonneau ☎ 05.57.68.44.44 / 05.57.68.29.89

Mail : lettredeмонvillage@orange.fr

**LES ARTICLES DE LA PROCHAINE PARUTION DEVRONT ÊTRE REMIS PAR
LES ÉCOLES ET LES ASSOCIATIONS POUR LE VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2018**
Contact : lettredeмонvillage@orange.fr